

DÉLIBÉRATION N° CA 12-10 DU 12 octobre 2012

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 13 septembre 2012**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 septembre 2012, sous réserve des observations ci-annexées.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du conseil d'administration**



Daniel CANÉPA

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° CA 12-10 DU 12 OCTOBRE 2012

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 13 septembre 2012**

Mme LE STRAT page 15, dernier paragraphe :

Par ailleurs, elle partage les propos de M. LANDAIS. Un jour, on ne pourra plus *fonder le prix du m³ uniquement sur les volumes consommés. On assiste actuellement à des augmentations de redevances supportées par la facture d'eau.* Parallèlement, on lance un débat sur une tarification sociale. Les signaux envoyés aux citoyens s'agissant de la consommation d'eau *peuvent* paraître contradictoires.